

Onville, le 02 avril 2017



AAPPMA « Les pêcheurs de Madine »
11, rue Bellevue
57680 Novéant

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de L'AAPPMA Les Pêcheurs de Madine

Assemblée du dimanche 26 mars 2017 à 14h00 à la
Maison de Madine, sur convocations par mail (1700),
site internet, Facebook et voie de presse.

Etaient présents :

- Les membres du bureau
- M. Eric RIBET, Président de la Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. Théo FORTMANN, directeur du SMA de Madine
- Mme Marie-Christine TONNER, conseillère départementale de la Meuse
- 50 pêcheurs (y compris les membres du bureau)

Etaient excusés :

- M. Christian LEGATELOIS, Président du Syndicat Mixte de Madine
- Monsieur Claude LEONARD, Président du Conseil Général de la Meuse
- Madame Séverine LABORY, Direction Départementale des Territoires de la Meuse
- Monsieur Jean Marc Lefranc, Offine National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Monsieur Philippe RICHERT, Président du Conseil Régional d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Il est vérifié à l'entrée de la salle que chaque personne susceptible de prendre part aux différents votes est bien en possession de sa carte de pêche 2016 ou 2017 (MAJEURE, MINEURE ou DECOUVERTE FEMME).

Chaque personne autorisée à voter a reçu les documents suivants :

- Le CR d'activités 2016
- Le bilan financier 2016 et le prévisionnel 2017
- Le règlement 2017
- Un carton rouge et un carton blanc permettant le vote à main levée
- Le guide de pêche 2017 de la fédération 55

ASSEMBLEE ORDINAIRE :

Le Président Yves OMHOVERE ouvre la séance à 14h15.

Il souhaite, au nom de tous les membres du bureau, la bienvenue aux personnes qui ont bien voulu répondre à la convocation, mais déplore tout de même la défection des adhérents à cette assemblée générale ordinaire.

Une minute de silence est demandée à l'assemblée en hommage à tous les pêcheurs qui nous ont quittés en 2016.

Il remercie de leur présence:

- M. RIBET , Président de la Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. FORTMANN, Directeur du SMA de Madine
- Mme Marie-Christine TONNER, Conseillère départementale de la Meuse

1- Rapport Moral du président

Le Président Yves OMHOVERE évoque les faits marquants de l'année 2016.

Il déplore le manque de communication du SMA en début de saison, suite à sa décision d'interdire aux pêcheurs l'accès au site par la barrière du golf.

Il déplore également la non mise à disposition gratuite de salle par le SMA lors de l'organisation des concours par l'AAPPMA. Cette faveur nous était en effet accordée depuis 1998 et a perduré jusqu'en 2015.

En 2016, le SMA nous a réclamé 202,80€ pour les 3 salles, et ce malgré un loyer annuel de plus de 30000€. C'est inadmissible et par principe, nous avons annulé le concours carnassier adulte.

Toutefois, des inscriptions ayant déjà été enregistrées pour les concours Coup et Esox kids, ces rencontres ont été maintenues en utilisant notre propre logistique.

Malgré tout, Yves Omhovère tient à signaler que nous entretenons et maintenons avec le SMA ce coté relationnel indispensable à la réalisation de nos missions. Nous ne sommes pas toujours en accord, mais le dialogue a le mérite d'exister.

Il se félicite des nouvelles dispositions mises en place : l'autorisation du « port » du moteur thermique (sans hélice), l'ouverture de la pêche de nuit de la carpe le 1er avril, l'établissement d'un tableau barème/sanction, ainsi que des travaux de réfection de la mise à l'eau sauvage de Montsec (pour un montant de 1980,00€, financement supporté dans sa totalité par l'AAPPMA).

Il annonce la décision prise par le CA de diminuer la taille légale de capture (TLC) du brochet, dès 2017, à une taille de 60cm (auparavant à 65cm) . Plusieurs raisons à ce changement :

- L'évolution de la réglementation nationale a par décret du 7 avril 2016 et par l'arrêté préfectoral n° 2016 – 5501 du 30 novembre 2016, instauré de nouvelles TLC pour les carnassiers et les salmonidés. Pour le brochet, la TLC nationale passe de 50cm à 60cm. La volonté est de se conformer au code de l'environnement.

- Avec l'instauration du carnet de prélèvement (CP) en 2014 sur Madine, la notion de TLC n'a plus la même importance quant à la préservation de ce poisson. En effet il est préférable de laisser la possibilité à un pêcheur de prélever des poissons de taille plus modeste dont l'effectif représente un nombre important dans le lac, que de lui imposer des poissons plus «gros».

- L'autre raison qui a également son importance, est qu'en cas d'infraction sur la taille réglementaire de capture, le P.V. pourra s'appuyer dorénavant sur l'arrêté préfectoral, et non plus simplement sur notre règlement intérieur, ce qui lui confère une toute autre valeur juridique.

Le président annonce officiellement la démission de Jean Pierre SAVART de son poste de garde de pêche particulier, à compter du 29 janvier 2017. Il exerçait cette fonction au sein de l'AAPPMA en qualité de salarié depuis 2005. Il a largement œuvré à la réussite de nos différentes politiques de gestion, ainsi qu'à la protection de notre milieu. Nous lui souhaitons de profiter pleinement de sa nouvelle vie de retraité.

Il remercie les membres de la nouvelle équipe pour leur engagement tout au long de la saison, ainsi que les gardes particuliers pour l'implication qu'ils déploient dans leur mission.

Et pour finir, il remercie les pêcheurs ayant participé aux diverses opérations de nettoyages de début d'année sur Marmont et Heudicourt.

2- Rapport d'activités

Il est présenté par Guy PAQUIN, vice Président de l'association.

Le rapport détaille les jours et dates de toutes les réunions du bureau et du conseil d'administration, de nos manifestations, des opérations d'alevinage et de nettoyage, etc... Ce compte rendu d'activités est illustré par un diaporama présentant toute ces actions.

Ce rapport est adopté à l'unanimité (vote à main levée).

3- Rapport financier

Présentation des comptes par Mr Denis BAZARD, trésorier de l'AAPPMA. La mission de la société d'experts comptables KPMG n'est plus reconduite à partir de cette année.

Le solde de l'exercice 2016 est excédentaire de 1 025,00 Euros.

Le budget prévisionnel 2017 est également présenté par le trésorier de l'AAPPMA. Il comprend notamment les recettes du World Carp Classic.

Après lecture du rapport du vérificateur aux comptes, quitus est donné au trésorier à l'unanimité, par un vote à main levée.

Il est ensuite procédé à l'élection, à main levée, du ou des vérificateurs aux comptes pour l'année 2017:

- Mme Naceira BECHLER est réélue à l'unanimité à l'issue du scrutin (il n'y a pas d'autre candidat).

4- Garderie

Bilan de l'année 2016 : 150 sorties, 6 procès verbaux pour infractions constatées.

5- Alevinage

- 21 mai 2016 : 5000 fingerlings (brochet de 6 à 10cm)
- 15 novembre 2016 : 500,00 kg de carpes d'environ 2,00 kg
- 22 novembre 2016 : 200,00 kg de sandres d'environ 2,00 kg

Le plan d'alevinage en sandre prévu sur 3 années consécutives est maintenu.

6- Concours

Sur les trois manifestations prévues, deux seulement ont bien eu lieu. Le président remercie les organisateurs Serge et Nico, ainsi que les bénévoles qui ont participé à la logistique mise en place lors de ces concours.

- Concours de pêche au coup en barque le 3 juillet 2016 (15 équipes)
- « Esox KID » le 4 septembre 2016, concours de pêche aux carnassiers, en barque, uniquement aux leurres, réservé exclusivement aux enfants de moins de 16 ans. Le jour J, 15 enfants étaient présents sur 17 inscrits.

Ces deux rencontres seront reconduites pour 2017, avec des nouveautés pour le concours coup (25 équipes, emplacement libre en zone limitée, pêche au moulinet autorisée)

Par contre, le concours Esox adultes ne sera toujours pas reconduit en 2017. Outre le problème de salle, nous avons également le soucis de mise à l'eau et de parking, avec, en plus, le début de travaux à Heudicourt. Impossible d'accueillir de manière décente 120 pêcheurs et leurs attelages dans ces conditions.

Le concours World Carp Classic aura lieu à Madine du samedi 09/09/2017 midi au dimanche 17/09/2017. La pêche se déroulera du lundi 11/09/2017 au samedi 16/09/2017 midi. Pendant cette période, toute autre activité sera interdite sur le lac.

7- Questions diverses

Plusieurs sujets sont évoqués, avec, entre autre, l'aménagement des mises à l'eau, la modification du contrat bail en précisant les modalités (location de salle, utilisation du loyer pour des travaux spécifiques...). De manière générale, les pêcheurs sont lassés par des promesses non tenues.

Réponse de M.FORTMANN (SMA):

Lors de son arrivée, il a trouvé de nombreux dossiers en attente pour diverses raisons. Sa volonté est de faire avancer ces projets, en tenant compte des contraintes budgétaires, des financeurs (région, département, SMA de Madine) et des communes riveraines, notamment pour l'aménagement des chemins.

Le prêt de salle peut s'envisager dans un contexte d'aide mutuelle, de donnant-donnant.

Réponse de Mme TONNER :

En préambule, Madame Tonner admet ne pas tout connaître du monde de la pêche, mais qu'elle s'est néanmoins renseignée avant de venir à notre réunion.

Elle se dit prête à soutenir, dans la mesure de ses moyens, les projets de l'AAPPMA, et trouve anormal que les associations ne soient pas consultées lors de travaux les concernant.

Elle a également été surprise et attristée d'apprendre que le prêt de salle pour l'association dans le cadre de ses activités n'était plus d'actualité. En effet, l'AAPPMA participe activement au développement touristique du site, à l'entretien des berges, des mises à l'eau et ses actions doivent être récompensées et soutenues, en l'occurrence par une mise à disposition gratuite de certaines infrastructures.

Réponse de M.RIBET :

Il remercie et félicite la nouvelle équipe, il souligne l'action des bénévoles, l'efficacité de la garderie qui reste un exemple départemental.

Il rappelle aux élus que l'activité pêche est un vecteur économique trop souvent ignoré, et se désole de l'annulation du concours Esox, qui est une référence en France, en raison du non prêt d'une salle et d'infrastructures non adaptées.

Il souligne également à l'intention du SMA que toute organisation d'événements autour de l'activité pêche doit se faire en étroite collaboration avec l'AAPPMA, seule détentrice du droit de pêche, et réaffirme le soutien de la fédération à toutes actions pour le développement du loisir pêche sur le lac.

La séance est levée à 15h45 sur une invitation du Président au pot de l'amitié.

Le Président



Le secrétaire

